Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :

Bid Receiving/Réception des sousmissions
RCMP - F Division
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - N^{o} de FAX:
(306) 780-5232

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet: Mail Delivery Truck - Un camion de distribution postale	**Date :** July 29, 2015 - 29 juillet 2015
Solicitation No. – N^{o} de l'invitation M5000-6-1232/A	**Amendment No. – N^{o} de la modification** 002
Client Reference No. - No. De Référence du Client PW-15-00692977	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin	

At /à :	2 :00 PM	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	August 26, 2015 - 26 août 2015	

Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	**Taxes - Taxes** See herein — Voir aux présentes	**Duty – Droits** See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – **Adresser toute demande de renseignements à** Tania Sentes		
Telephone No. – No. de telephone 306-780-5216	**Facsimile No. – No. de télécopieur** 306-780-5232	

Delivery Required – **Livraison exigée** See herein — Voir aux présentes	**Delivery Offered** – **Livraison proposée**
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	**Facsimile No. – No. de télécopieur**
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	**Date**

Canada

This amendment is raised to revise the solicitation accordingly.

Replace ANNEXE A and ANNEXE C with the following (changes to B3 and E1):

ANNEX A

STATEMENT OF REQUIREMENT

To supply, deliver and provide service for one (1) new (most current manufacturer model year still in production) Mail Delivery Truck to the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) Training Academy located in Regina, SK. in accordance with the requirements specifications, terms and conditions detailed herein.

The following specifications must be met:

- Must be new, most current manufacturer model year in production from a manufacturer who has demonstrated acceptability by manufacturing and selling this type and size class of vehicle for at least one (1) year;

- Conform to all applicable laws, regulations and industrial standards governing manufactures, safety, noise levels and pollution in effect in Canada at the time of manufacture;

A.	**General Requirements**	
1.	Engine	Diesel, 6.7L, 260hp, 660 ft/lbs torque minimum
2.	Alternator	160 amp minimum
3.	Compresser	Compressor with internal safety valve
4.	Batteries	(2) 12V, combined 1900 CCA, maintenance free
5.	GVWR	20,500 lbs. minimum
6.	Block Heater	120 V
7.	Transmission	Automatic, Overdrive, with Oil Cooler
8.	Tow Hooks	Front, frame mounted
9.	Fuel Tank (Locking caps)	Maximum possible, 246 liter minimum
10.	DEF Tank	37 liter DEF tank Minimum
11.	Horn	Dual, electric
12.	Mirrors	Electric Remote with Heater, 102" trailer/body width for mirrors
13.	Convex Mirrors	Left/Right hand side
14.	Windshield	Tinted
15.	Exterior Sun Shade	Aerodynamic, painted roof color; includes integral LED clearance/marker lights
16.	Bumper	Front, chromed steel

17.	Cab Interior	Dark pewter/grey vinyl & cloth
18.	Door Windows	Split, slider window in lower passenger side door
19.	Door Locks	Power Electric
20.	Doors	Grey vinyl door trim
21.	Non-slip Entry	Safe-T-Tread liner or equivalent must be placed on both the driver and passenger side step wells and down the center walkway in the cargo area
B.	**Tires and Wheels**	
1.	Front Tire and Wheels - Industry standard to meet Gross Vehicle Weight Rating (GVWR)	
2.	Rear Tire and Wheels - Industry standard to meet Gross Vehicle Weight Rating (GVWR)	
3.	19.5 Polished Aluminum, Disc Minimum	
4.	Spare Tire - Full size, as per rear tire and wheel specification	
5.	Wheelbase - 158" inch Minimum	
6.	Reinforced rubber/steel mudguards must be placed on both the front and rear of all wheels from floor to bottom of skirt	
C.	**Brakes**	
1.	Hydraulic disc brakes, with traction control	
2.	Brake Linings – Non-Asbestos	
D.	**Front Axle and Suspension**	
1.	Suspension – 7,000 lbs. minimum, Taper Leaf	
2.	Stabilizer Bar	
E.	**Rear Axle and Suspension**	
1.	Single or dual wheels – Single Axle	
2.	Traction Control	
3.	Brake Linings – Non-Asbestos	
4.	Suspension – 13,500 lbs. Minimum	
5.	Air Ride Suspension, dual height control valves with drain (must be factory installed, after-market installation is not acceptable)	
6.	Shock Absorbers	
7.	4.56 Axle Ratio	
F.	**Insulation**	
1.	Extreme climate insulation package	
2.	Heavy duty insulated cab floor mat	
G.	**Sound Reduction**	
1.	Cab ceiling liner	
2.	Cargo area ceiling liner	
3.	The cab side of the cargo wall and sliding access door must be lined with Veelock or equivalent wall carpet	
H.	**Seating**	
1.	Driver Seat - High back, cloth, air suspension, manual lumbar (bucket), with arm rest	
2.	Front Passenger Seat – jump seat, bulkhead mounted	
I.	**Instrument Panels**	

1.	Electric coolant, transmission temperature and fuel gauges
2.	Cruise control
3.	Tilt steering wheel
4.	Power steering
5.	AM/FM/CD stereo radio
6.	Electric windshield wipers, intermittent, wired through ignition
7.	Marker light, headlight switch with separate interrupter for clearance lights
8.	Park brake
9.	Heavy duty mechanical turn signal flasher
10.	One illuminated rocker switch with wire to chassis at back of cab
11.	Air condition/heating manual control in both cab/box
12.	Heating manual control in cargo box
J.	**Paint**
1.	Cab: White
2.	Chassis: Black, high solids polyurethane
K.	**Dimensions**
1.	Truck Body Length: 255" minimum to 260" maximum
2.	Truck Body Width: 91" minimum to 95" maximum
3.	Truck Body Height: 123" minimum to 127" maximum
4.	Storage Cab Length: 171" minimum to 175" maximum
5.	Storage Cab Width: 87" minimum to 91" maximum
6.	Storage Cab Height: 83" minimum to 87" maximum
L.	**Body Construction**
1.	To eliminate galvanic reactions, ½" ECK isolators used at all points where dissimilar metals may be in contact.
2.	All aluminum, all welded modular body
3.	One piece 1/8" thickness 5052 body panels welded into 2" X 2" X ¼" 6061-T6 channel with extruded corners. One horizontal seam will be allowed if required due to the overall exterior size of the box.
4.	Roof perimeter to have built-in roof drip rail
5.	Roof corners to have welded-in radius castings.
6.	Roof supports to be 2" X 2" X 3/16" 6061-T6 structural square tubing on 16" centers.
7.	Exterior roof panel to be 3/16" diamond grip checker plate with a non-slip/non reflective finish only, including grip strut tape.
8.	Body walls to be reinforced by 2" X 2" X 3/16" square tubing channel uprights of 6061-T6 alloy on a maximum spacing of 16" centers. Where attachment of interior installed equipment is to be made, or in an area of high stress, additional reinforcements 2" X 3" X ¼" shall be installed.
9.	To prevent body panel distortion, roof and wall supports shall be bonded to exterior panels using Sikaflex or 3M VHB tape applied to the full contact area.
10.	Floor structure to incorporate a network of 2" X 4" X ¼" extruded structural channels on 16" centers along with perimeter angles and mounting rails.
11.	The body walls and ceiling must be insulated with Roxul or equivalent friction fit insulation.

12.	The underside of the floor structure must be coated with a spray on insulation.
13.	Body floor in the compartment to consist of 3/8" aluminum diamond grip checker plate with a non-slip finish only, plug welded and sealed to prevent moisture entry.
14.	Prior to fitting the interior, the entire body shall be properly sealed then walls, doors, and ceiling shall be insulated with high-density fiberglass providing a minimum R8 value.
M.	**Back Up Alarm and Camera**
1.	A back-up alarm must be installed on the vehicle
2.	A back-up camera must be installed on the rear of the vehicle and a monitor must be installed in the cab area for use by the vehicle operator.
N.	**Rear Roll Up Door**
1.	The rear of the body must be fitted with a single role-up door. This door will be full width and 78" in height.
2.	The door must be mounted on garage door type rails and, when open, will allow for the full opening to be accessed.
3.	The door must be fitted with two double stage 206 rotary latches. These latches shall be controlled through metal rods by an Eberhard 21100 E Grabber series flush mounted handle or equivalent. In addition, the handle is to be locked or unlocked from the outside as well as the inside in the case of the rear door.
O.	**Loading Ramp**
1.	A ramp 10' in length, 30" in width, with a 3" lip at each side, must be included and stored between the frame rails with a secured access point. This ramp must be capable of being hooked at floor height for loading of the truck. The ramp must be covered with a rubber non-slip surface.
P.	**Rear Bumper**
1.	A flat rear bumper, meeting CMVSS standards for truck bumpers must be constructed and mounted to the rear of the truck.
2.	The bumper must be covered with 3/16" diamond plate and must have a minimum of 7" non-slip insert extending the entire width of the bumper.
Q.	**Exterior Finish**
1.	Exterior of the body must be painted in white DuPont Imron or equivalent using the manufacturer's recommended practices for the best possible finish.
2.	Diamond plate surfaces are not to be painted.
3.	The underside must be fully undercoated with a high sound absorbing material, except where high temperatures exist.
R.	**Exterior Lighting**
1.	All exterior lighting as required by Canadian Motor Vehicle Safety Standards (CMVSS) installed.
2.	Rear tail/stop (two per side) and back-up lamps must be LED, sealed shock mount.
3.	Compact clearance lamps must be mounted on the roof extrusion.
4.	License plate lamp, complete with license plate bracket, mounted on the rear of the truck as per Highway Traffic Act requirements as it pertains to truck construction.
S.	**Interior Lighting**
1.	Interior lighting must be 18" rectangular ceiling mounted recessed units.
2.	Centered cab dome light with rocker switch mounted on dash
3.	Four in the cargo area mounted at approximately 43" intervals.

T.	**Cargo Area Tie Downs**
1.	The cargo area must have aircraft style slide tie downs installed.
2.	Two rows must be placed on each of the side walls, equal to the length of the shelving, one placed below the lower fold-up shelving and one placed under the upper fold-up shelving.
3.	The cargo area must have Faucher style tie downs installed.
4.	Two rows must be placed on the floor, six on each side extending the same distance as the shelving, placed approximately 24" from the interior side wall and at approximately 24" intervals.
U.	**Additional Features**
1.	**Safety Handrail:** A fixed safety handrail must be installed at the passenger side entry door.
2.	**Overhead Cabinets:** An overhead cabinet must be installed over the passenger side entry.
3.	**Dash Mounted Folding Work Table:** A dash mounted folding work table must be installed in the forward cab passenger area.
4.	**Interior Shelving:** Interior folding shelving with a depth of 24" must be placed down both sides of the cargo area, extending from the interior forward door pockets to the rear door.
5.	**PDI:** Pre-delivery inspections as per Industry Standard
6.	**Keys:** Two (2) sets of keys – Minimum
7.	**Shipping/Crating:** Shipped fully assembled
8.	**Manuals:** Two (2) hard copies of the Operators, Service and Parts Manuals. One (1) hard copy of the Warranty manual. All manuals to be provided in English.
9.	**Warranty:** The warranty period will be twelve (12) months after the delivery and acceptance of the unit or the length of the Contractor's or Manufacturer's standard warranty period whichever is longer. All costs related to warranty work must be included in price, non-warranty maintenance and after sales service are to be charged separately.
10.	**Service:** Service/warranty and regular maintenance work must be performed within a 200 km radius of the delivery location by an authorized service dealer and/or agent. The authorized service dealer and/or agent must begin the repair service within 24 hours of notification. The authorized service dealer and/or agent must have ready access to regular maintenance and service parts and be able to access all parts normally stocked from an authorized parts dealer. The Bidder must provide the name, address and telephone number of the authorized service dealer and/or agent to provide after sales service, maintenance, warranty repairs, and a full range of repair parts for the unit offered. The Bidder must show the distance between the delivery location and the authorized service dealer and/or agent, which must not be more than 200 kilometers.

ANNEX C

MANDATORY TECHNICAL CRITERIA

Bidders are required to indicate whether or not they comply with the mandatory specifications. Bidders must include two (2) copies of descriptive literature of the make and model of the items offered in sufficient detail to clearly indicate compliance with each of the individual requirements in the specifications and cross reference where this specification is located within the descriptive literature.

Where weight, dimensions or other characteristics are shown as minimum or maximum, the bidder must indicate the manufacturer's figures.

The Royal Canadian Mounted Police is under no obligation to seek clarification of the bid(s) or the supporting technical documentation provided.

Failure to meet any of the following specifications will render your proposal non-compliant and will be given no further consideration.

BIDDER MUST SUBMIT WITH THEIR BID PROOF OF BEING AN AUTHORIZED MANUFACTURER OR RESELLER FOR THE UNIT OFFERED PRIOR TO AWARD OF CONTRACT.

The following specifications must be met:

No.	Specification		Compliance Yes	Compliance No	Comment(s) / Cross Reference
	Must be new, most current manufacturer model year in production from a manufacturer who has demonstrated acceptability by manufacturing and selling this type and size class of vehicle for at least one (1) year				
	Conform to all applicable laws, regulations and industrial standards governing manufactures, safety, noise levels and pollution in effect in Canada at the time of manufacture				
A.	**General Requirements**				
1.	Engine	Diesel, 6.7L, 260hp, 660 ft/lbs torque minimum			
2.	Alternator	160 amp minimum			
3.	Compresser	Compressor with internal safety valve			
4.	Batteries	(2) 12V, combined 1900 CCA, maintenance free			
5.	GVWR	20,500 lbs. minimum			

6.	Block Heater	120 V			
7.	Transmission	Automatic, Overdrive, with Oil Cooler			
8.	Tow Hooks	Front, frame mounted			
9.	Fuel Tank (Locking caps)	Maximum possible, 246 liter minimum			
10.	DEF Tank	37 liter DEF tank minimum			
11.	Horn	Dual, electric			
12.	Mirrors	Electric Remote with Heater, 102" trailer/body width for mirrors			
13.	Convex Mirrors	Left/Right hand side			
14.	Windshield	Tinted			
15.	Exterior Sun Shade	Aerodynamic, painted roof color; includes integral LED clearance/marker lights			
16.	Bumper	Front, chromed steel			
17.	Cab Interior	Dark pewter/grey vinyl & cloth			
18.	Door Windows	Split, slider window in lower passenger side door			
19.	Door Locks	Power Electric			
20.	Doors	Grey vinyl door trim			
21.	Non-slip Entry	Safe-T-Tread liner or similar must be placed on both the driver and passenger side step wells and down the center walkway in the cargo area			
B.	**Tires and Wheels**				
1.	Front Tire and Wheels - Industry standard to meet Gross Vehicle Weight Rating (GVWR)				
2.	Rear Tire and Wheels - Industry standard to meet Gross Vehicle Weight Rating (GVWR)				
3.	19.5 Polished Aluminum, Disc Minimum				
4.	Spare Tire - Full size, as per rear tire and wheel specification				
5.	Wheelbase - 158" inch minimum				
6.	Reinforced rubber/steel mudguards must be placed on both the front and rear of all wheels from floor to bottom of skirt				
C.	**Brakes**				
1.	Hydraulic disc brakes, with traction control				
2.	Brake Linings – Non-Asbestos				
D.	**Front Axle and Suspension**				
1.	Suspension – 7,000 lbs. ,minimum, Taper Leaf				

2.	Stabilizer Bar			
E.	**Rear Axle and Suspension**			
1.	Single or daul wheel – Single Axle			
2.	Traction Control			
3.	Brake Linings – Non-Asbestos			
4.	Suspension – 13,500 lbs. minimum			
5.	Air Ride Suspension, dual height control valves with drain (must be factory installed, after-market installation is not acceptable)			
6.	Shock Absorbers			
7.	4.56 Axle Ratio			
F.	**Insulation**			
1.	Extreme climate insulation package			
2.	Heavy duty insulated cab floor mat			
G.	**Sound Reduction**			
1.	Cab ceiling liner			
2.	Cargo area ceiling liner			
3.	The cab side of the cargo wall and sliding access door must be lined with Veelock or equivalent wall carpet			
H.	**Seating**			
1.	Driver Seat - High back, cloth, air suspension, manual lumbar (bucket), with arm rest			
2.	Front Passenger Seat – jump seat, bulkhead mounted			
I.	**Instrument Panels**			
1.	Electric coolant, transmission temperature and fuel gauges			
2.	Cruise control			
3.	Tilt steering wheel			
4.	Power steering			
5.	AM/FM/CD stereo radio			
6.	Electric windshield wipers, intermittent, wired through ignition			
7.	Marker light, headlight switch with separate interrupter for clearance lights			
8.	Park brake			
9.	Heavy duty mechanical turn signal flasher			
10.	One illuminated rocker switch with wire to chassis at back of cab			

11.	Air condition/heating manual control in both cab/box			
12.	Heating manual control in cargo box			
J.	**Paint**			
1.	Cab: White			
2.	Chassis: Black, high solids polyurethane			
K.	**Dimensions**			
1.	Truck Body Length: 255" minimum to 260" maximum			
2.	Truck Body Width: 91" minimum to 95" maximum			
3.	Truck Body Height: 123" minimum to 127" maximum			
4.	Storage Cab Length: 171" minimum to 175" maximum			
5.	Storage Cab Width: 87" minimum to 91" maximum			
6.	Storage Cab Height: 83" minimum to 87" maximum			
L.	**Body Construction**			
1.	To eliminate galvanic reactions, ½" ECK isolators used at all points where dissimilar metals may be in contact.			
2.	All aluminum, all welded modular body			
3.	One piece 1/8" thickness 5052 body panels welded into 2" X 2" X ¼" 6061-T6 channel with extruded corners. One horizontal seam will be allowed if required due to the overall exterior size of the box.			
4.	Roof perimeter to have built-in roof drip rail			
5.	Roof corners to have welded-in radius castings.			
6.	Roof supports to be 2" X 2" X 3/16" 6061-T6 structural square tubing on 16" centers.			
7.	Exterior roof panel to be 3/16" diamond grip checker plate with a non-slip/non reflective finish only, including grip strut tape.			
8.	Body walls to be reinforced by 2" X 2" X 3/16" square tubing channel uprights of 6061-T6 alloy on a maximum spacing of 16" centers. Where attachment of interior installed equipment is to be made, or in an area of high stress, additional reinforcements 2" X 3" X ¼" shall be installed.			
9.	To prevent body panel distortion, roof and wall supports shall be bonded to exterior panels using Sikaflex or 3M VHB tape applied to the full contact area.			
10.	Floor structure to incorporate a network of 2" X 4" X ¼" extruded structural channels on 16" centers along with perimeter angles and mounting rails.			
11.	The body walls and ceiling must be insulated with Roxul or equivalent friction fit insulation.			
12.	The underside of the floor structure must be coated with a spray on insulation.			

13.	Body floor in the compartment to consist of 3/8" aluminum diamond grip checker plate with a non-slip finish only, plug welded and sealed to prevent moisture entry.			
14.	Prior to fitting the interior, the entire body shall be properly sealed then walls, doors, and ceiling shall be insulated with high-density fiberglass providing a minimum R8 value.			
M.	**Back Up Alarm and Camera**			
1.	A back-up alarm must be installed on the vehicle			
2.	A back-up camera must be installed on the rear of the vehicle and a monitor must be installed in the cab area for use by the vehicle operator.			
N.	**Rear Roll Up Door**			
1.	The rear of the body must be fitted with a single role-up door. This door will be full width and 78" in height.			
2.	The door must be mounted on garage door type rails and, when open, will allow for the full opening to be accessed.			
3.	The door must be fitted with two double stage 206 rotary latches. These latches shall be controlled through metal rods by an Eberhard 21100 E Grabber series flush mounted handle. In addition the handle is to be locked or unlocked from the outside as well as the inside in the case of the rear door.			
O.	**Loading Ramp**			
1.	A ramp 10' in length, 30" in width, with a 3" lip at each side, must be included and stored between the frame rails with a secured access point. This ramp must be capable of being hooked at floor height for loading of the truck. The ramp must be covered with a rubber non-slip surface.			
P.	**Rear Bumper**			
1.	A flat rear bumper, meeting CMVSS standards for truck bumpers must be constructed and mounted to the rear of the truck.			
2.	The bumper must be covered with 3/16" diamond plate and must have a minimum of 7" non-slip insert extending the entire width of the bumper.			
Q.	**Exterior Finish**			
1.	Exterior of the body must be painted in white DuPont Imron or equivalent using the manufacturer's			

	recommended practices for the best possible finish.			
2.	Diamond plate surfaces are not to be painted.			
3.	The underside must be fully undercoated with a high sound absorbing material, except where high temperatures exist.			
R.	**Exterior Lighting**			
1.	All exterior lighting as required by Canadian Motor Vehicle Safety Standards (CMVSS) installed.			
2.	Rear tail/stop (two per side) and back-up lamps must be LED, sealed shock mount.			
3.	Compact clearance lamps must be mounted on the roof extrusion.			
4.	License plate lamp, complete with license plate bracket, mounted on the rear of the truck as per Highway Traffic Act requirements as it pertains to truck construction.			
S.	**Interior Lighting**			
1.	Interior lighting must be 18" rectangular ceiling mounted recessed units.			
2.	Centered cab dome light with rocker switch mounted on dash			
3.	Four in the cargo area mounted at approximately 43" intervals.			
T.	**Cargo Area Tie Downs**			
1.	The cargo area must have aircraft style slide tie downs installed.			
2.	Two rows must be placed on each of the side walls, equal to the length of the shelving, one placed below the lower fold-up shelving and one placed under the upper fold-up shelving.			
3.	The cargo area must have Faucher style tie downs installed.			
4.	Two rows must be placed on the floor, six on each side extending the same distance as the shelving, placed approximately 24" from the interior side wall and at approximately 24" intervals.			
U.	**Additional Features**			
1.	**Safety Handrail:** A fixed safety handrail must be installed at the passenger side entry door.			
2.	**Overhead Cabinets:** An overhead cabinet must be installed over the passenger side entry.			
3.	**Dash Mounted Folding Work Table:** A dash mounted folding work table must be installed in the			

	forward cab passenger area.			
4.	**Interior Shelving:** Interior folding shelving with a depth of 24" must be placed down both sides of the cargo area, extending from the interior forward door pockets to the rear door.			
5.	**PDI:** Pre-delivery inspections as per Industry Standard			
6.	**Keys:** Four (4) sets of keys – Minimum			
7.	**Shipping/Crating:** Shipped fully assembled			
8.	**Manuals:** Two (2) hard copies of the Operators, Service and Parts Manuals. One (1) hard copy of the Warranty manual. All manuals to be provided in English.			
9.	**Warranty:** The warranty period will be twelve (12) months after the delivery and acceptance of the unit or the length of the Contractor's or Manufacturer's standard warranty period whichever is longer. All costs related to warranty work must be included in price, non-warranty maintenance and after sales service are to be charged separately.			
10.	**Service:** Service/warranty and regular maintenance work must be performed within a 200 km radius of the delivery location by an authorized service dealer and/or agent. The authorized service dealer and/or agent must begin the repair service within 24 hours of notification. The authorized service dealer and/or agent must have ready access to regular maintenance and service parts and be able to access all parts normally stocked from an authorized parts dealer. The Bidder must provide the name, address and telephone number of the authorized service dealer and/or agent to provide after sales service, maintenance, warranty repairs, and a full range of repair parts for the unit offered. The Bidder must show the distance between the delivery location and the authorized service dealer and/or agent, which must not be more than 200 kilometers.			Distance between the delivery location and the service dealer and/or agent: _____km Name:_____ _____ Address:_____ _____ Telephone:_____ _____

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME

La présente modification vise à modifier l'invitation en conséquence :

Remplacer ANNEXE A and ANNEXE C (à changer B3 et E1):

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOIN

Fournir et livrer un (1) un camion de distribution postale neuf (du modèle le plus récent du constructeur et qui est encore en production) à l'école de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Regina (Saskatchewan), ainsi qu'assurer l'entretien de ce camion, conformément aux exigences, aux spécifications et aux modalités dans le présent document.

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

– Le camion doit être neuf et du modèle le plus récent, encore en production, d'un constructeur qui a fait ses preuves en construisant et en vendant des véhicules de ce type et de ces dimensions pendant au moins un (1) an.

– Le camion doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et les niveaux de pollution en vigueur au Canada au moment de sa construction.

A.	**Exigences générales**	
1.	Moteur	Diesel, 6,7 L, 260 HP et au moins 660 pi-lb de couple
2.	Alternateur	Au moins 160 A
3.	Compresseur	Compresseur avec soupape de sûreté interne
4.	Batteries	Deux (2) batteries sans entretien de 12 V, pour une capacité combinée de 1900 CCA
5.	Poids nominal brut du véhicule (PNBV)	Au moins 20 500 lb
6.	Chauffe-bloc	120 V
7.	Boîte de vitesses	Automatique surmultipliée à refroidisseur d'huile
8.	Crochets de remorquage	Fixés au châssis, à l'avant
9.	Réservoir de carburant (bouchons verrouillables)	Maximum possible, au moins 246 L
10.	Réservoir de fluide d'échappement diesel (FED)	Au moins 37 L

11.	Avertisseur	Deux (2) avertisseurs électriques
12.	Rétroviseurs	À commande électrique à distance, pour une carrosserie de 102 po de largeur
13.	Miroirs convexes	À droite et à gauche
14.	Pare-brise	Teinté
15.	Pare-soleil extérieur	Aérodynamique, peint de la couleur du toit et comprend des feux de gabarits à DEL
16.	Pare-chocs	À l'avant, en acier chromé
17.	Intérieur de la cabine	Étain foncé/ tissu et vinyle gris
18.	Glaces des portières	Glace coulissante divisée dans la partie inférieure de la portière du côté passager
19.	Serrures des portières	Électriques
20.	Portières	Garniture de vinyle gris
21.	Surface d'entrée antidérapante	Un revêtement Safe-T-Tread ou l'équivalent doit être posé sur les puits de marches latérales du côté du conducteur et du côté du passager, ainsi que sur la zone de passage au centre dans l'espace de chargement (du courrier).
B.	**Pneus et roues**	
1.	Pneus et roues avant – standard de l'industrie afin de respecter le PNBV	
2.	Pneus et roues arrière – standard de l'industrie afin de respecter le PNBV	
3.	Disque en aluminium poli de au moins 19,5	
4.	Pneu de secours – pleines dimensions, conformément à la spécification relative au pneu et à la roue arrière	
5.	Empattement – au moins 158 po	
6.	Garde-boue en caoutchouc renforcé/acier à l'avant et à l'arrière de toutes les roues, du dessous du plancher jusqu'au bas de la jupe	
C.	**Freins**	
1.	Freins à disque hydrauliques, avec antipatinage	
2.	Garnitures de frein sans amiante	
D.	**Essieu et suspension avant**	
1.	Suspension – au moins 7000 lb, à lames dégressives	
2.	Barre stabilisatrice	
E.	**Essieu et suspension arrière**	
1.		
2.	Antipatinage	
3.	Garnitures de frein sans amiante	
4.	Suspension – au moins 13 500 lb	
5.	Suspension pneumatique à doubles robinets de commande de hauteur avec drain (doit être installée en usine, l'installation post-fabrication n'est pas acceptable)	
6.	Amortisseurs	
7.	Rapport de pont : 4,56	
F.	**Isolation**	

1.	Ensemble d'isolation pour températures extrêmes
2.	Tapis isolant robuste de plancher de cabine
G.	**Réduction du bruit**
1.	Garniture de toit de cabine
2.	Garniture de toit de l'espace de chargement
3.	La paroi de l'espace de chargement du côté de la cabine et la porte d'accès coulissante doivent être recouvertes de tapis mural de type Veelock ou de type équivalent.
H.	**Sièges**
1.	Siège du conducteur – Dossier élevé, revêtement de tissu et soutien lombaire à réglage manuel (baquet), avec accoudoir
2.	Siège du passager avant – strapontin fixé à la cloison
I.	**Tableau de bord**
1.	Indicateur électrique de niveau du liquide de refroidissement, indicateur de température de la boîte de vitesses et indicateur de niveau de carburant
2.	Régulateur de vitesse
3.	Volant inclinable
4.	Servodirection
5.	Radio stéréo AM et FM avec lecteur de CD
6.	Essuie-glaces électriques à balayage intermittent, câblés par l'allumage
7.	Commutateur des phares et commutateur des feux de gabarit distincts
8.	Frein de stationnement
9.	Clignotant mécanique à usage intensif
10.	Un interrupteur à bascule lumineux relié au châssis à l'arrière de la cabine
11.	Commande manuelle de climatisation/chauffage dans la cabine et dans l'espace de chargement
12.	Commande de chauffage dans l'espace de chargement
J.	**Peinture**
1.	Cabine : peinture blanche
2.	Châssis : polyuréthane noir à forte teneur en solides
K.	**Dimensions**
1.	Longueur de la carrosserie : au moins 255 po à au plus 260 po
2.	Largeur de la carrosserie : au moins 91 po à au plus 95 po
3.	Hauteur de la carrosserie : au moins 123 po à au plus 127 po
4.	Longueur de l'espace de chargement : au moins 171 po à au plus 175 po
5.	Largeur de l'espace de chargement : au moins 87 po à au plus 91 po
6.	Hauteur de l'espace de chargement : au moins 83 po à au plus 87 po
L.	**Carrosserie**
1.	Isolateurs ECK de ½ po utilisés partout où des métaux de nature différente pourraient entrer en contact, afin de prévenir une réaction galvanique
2.	Carrosserie modulaire entièrement soudée et entièrement en aluminium
3.	Panneaux de carrosserie monopièce en alliage d'aluminium 5052 de 1/8 po d'épaisseur soudés sur un profilé en alliage d'aluminium 6061-T6 de 2 po sur 2 po sur ¼ po à coins

	extrudés. Un joint horizontal est permis si cela s'avère nécessaire en raison des dimensions extérieures hors tout de l'espace de chargement.
4.	Le pourtour du toit doit être muni d'une gouttière intégrée.
5.	Des moulages ronds doivent être soudés aux rebords du toit.
6.	Les supports du toit doivent être des tubes carrés de structure 6061-T6 de 2 po sur 2 po sur 3/16 po sur des centres de 16 po.
7.	Le panneau de toit extérieur doit être de la tôle striée losangée de 3/16 po à finition antidérapante/non réfléchissante seulement, y compris du ruban antidérapant.
8.	Les parois de la carrosserie doivent être renforcées à l'aide de montants profilés tubulaires carrés de 2 po sur 2 po sur 3/16 po d'alliage 6061-T6 sur un espacement maximal de centres de 16 po. Aux endroits où l'on doit fixer de l'équipement posé à l'intérieur, ou dans une zone de contraintes élevées, des renforts supplémentaires de 2 po sur 3 po sur ¼ po doivent être posés.
9.	Afin d'éviter que les panneaux de la carrosserie ne se déforment, on doit lier les supports du toit et des panneaux intérieurs aux panneaux extérieurs à l'aide de ruban adhésif VHB de 3M ou Sikaflex que l'on applique sur toutes les surfaces en contact.
10.	Le plancher doit comporter un réseau de profilés extrudés structuraux de 2 po sur 4 po sur ¼ po espacés à intervalle de 16 po, ainsi que des moulures en angle périmétriques et des rails de fixation.
11.	Les parois de la carrosserie et le plafond doivent être isolés à l'aide d'isolant à friction de type Roxul ou de type équivalent.
12.	Dessous de structure de plancher recouvert d'un isolant projeté
13.	Le plancher de la carrosserie dans le compartiment doit être constitué de tôle striée losangée de 3/8 po en aluminium à finition antidérapante seulement, soudée en bouchon et scellée afin d'empêcher la pénétration d'humidité.
14.	Avant d'aménager l'intérieur, la totalité de la carrosserie doit être correctement scellée, puis les panneaux, les portes et le plafond doivent être isolés avec de la fibre de verre à haute densité, afin d'obtenir une valeur R8, au minimum.
M.	**Avertisseur sonore et caméra de recul**
1.	Un avertisseur sonore de recul doit être installé sur le véhicule.
2.	Une caméra de recul doit être installée à l'arrière du véhicule et être raccordée à un écran dans la cabine du conducteur.
N.	**Porte-rideau arrière**
1.	L'arrière de la carrosserie doit être muni d'une seule porte-rideau pleine largeur et de 78 po de hauteur.
2.	La porte doit être installée sur des rails semblables à ceux d'une porte de garage, afin que l'arrière du véhicule soit entièrement dégagé lorsque la porte est ouverte.
3.	La porte doit être munie de deux verrous rotatifs à deux positions conformes à la norme 206 des Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC). Les serrures doivent se déverrouiller au moyen de tiges métalliques actionnées par une poignée encastrée de la série 21100 E Grabber d'Eberhard, ou l'équivalent. De plus, la poignée de la porte arrière doit pouvoir être verrouillée et déverrouillée de l'intérieur comme de l'extérieur.
O.	**Rampe de chargement**
1.	Une rampe de 10 pi de longueur et de 30 po de largeur, munie d'une bordure de 3 po de chaque côté, doit être incluse et rangée entre les longerons de châssis avec un point d'accès

	fixe. Cette rampe doit pouvoir être ancrée à la hauteur du plancher aux fins de chargement du camion. La rampe doit être recouverte d'une surface antidérapante en caoutchouc.
P.	**Pare-chocs arrière**
1.	Un pare-chocs arrière plat conforme aux NSVAC applicables aux pare-chocs de camion doit être construit et posé à l'arrière du camion.
2.	Le pare-chocs doit être recouvert d'une plaque en losange de 3/16 po et comporter une pièce à surface antidérapante d'au moins 7 po sur toute la largeur du pare-chocs.
Q.	**Finition extérieure**
1.	L'extérieur de la carrosserie doit être revêtu de peinture DuPont Imron blanche (ou l'équivalent), laquelle doit être appliquée conformément aux pratiques recommandées par le fabricant afin d'obtenir la meilleure finition possible.
2.	Les surfaces en tôle losangée ne doivent pas être peintes.
3.	Le soubassement de carrosserie doit être entièrement recouvert d'un produit hautement insonorisant, sauf aux endroits soumis à des températures élevées.
R.	**Dispositifs d'éclairage extérieur**
1.	Les dispositifs d'éclairage extérieur requis conformément aux NSVAC doivent être installés.
2.	Des feux de freinage/feux rouge arrière (deux de chaque côté) et des feux de marche arrière à DEL, scellés et fixés sur un support antivibratoire
3.	Des feux de gabarit compacts doivent être fixés au rebord du toit.
4.	La lumière et le support de la plaque d'immatriculation doivent être fixés à l'arrière du camion, conformément aux dispositions du Code de la route relatives à la construction des camions.
S.	**Dispositifs d'éclairage intérieur**
1.	Dispositifs d'éclairage de 18 po carrés et encastrés dans le plafond
2.	Plafonnier au centre dans la cabine et interrupteur à bascule sur le tableau de bord
3.	Quatre dispositifs d'éclairage dans l'espace de chargement, à intervalles d'environ 43 po
T.	**Dispositifs de fixation dans l'espace de chargement**
1.	L'espace de chargement doit comporter des dispositifs de fixation à glissement de qualité aéronef.
2.	Deux rangées de ces dispositifs doivent être installées sur chacune des parois latérales, sur une longueur équivalente aux étagères. L'une des rangées doit se trouver sous les étagères rabattables et l'autre rangée doit se trouver au-dessus des étagères.
3.	Des dispositifs de fixation de type Faucher doivent se trouver dans l'espace de chargement.
4.	Deux rangées de six dispositifs de fixation doivent être posées sur le plancher de chaque côté, à la même distance que les étagères, à environ 24 po de la paroi intérieure et à intervalles d'environ 24 po.
U.	**Caractéristiques supplémentaires**
1.	**Rampe de sécurité :** Une rampe de sécurité fixe doit être installée au niveau de la porte d'entrée du côté passager.
2.	**Armoire en hauteur :** Une armoire en hauteur doit être installée au-dessus du point d'entrée du côté passager.
3.	**Table de travail pliante montée sur le tableau de bord :** Une table de travail pliante montée sur le tableau de bord doit être posée du côté passager dans la cabine.
4.	**Tablettes intérieures :** Des tablettes intérieures rabattables ayant une profondeur de 24 po doivent être posées de chaque côté dans l'espace de chargement, entre les logements

	intérieurs de la porte avant et la porte arrière.
5.	**Inspections préalables à la livraison :** Inspections préalables à la livraison, conformément aux normes de l'industrie
6.	**Clés :** Au moins deux (2) jeux de clés
7.	**Expédition/mise en caisse :** Véhicule expédié entièrement assemblé
8.	**Manuels :** Deux (2) copies papier du manuel d'utilisation, du manuel d'entretien et du catalogue des pièces Une (1) copie papier du manuel de garantie Tous les manuels fournis doivent être en anglais.
9.	**Garantie :** La période de garantie doit être de douze (12) mois après la livraison et l'acceptation du camion ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du constructeur, selon la période la plus longue. Tous les coûts liés aux travaux sous garantie doivent être inclus dans le prix. Les travaux d'entretien non couverts par la garantie et le service après-vente doivent être facturés séparément.
10.	**Entretien :** Les travaux d'entretien/sous garantie et d'entretien régulier doivent être effectués dans un rayon de 200 km du lieu de livraison par un concessionnaire autorisé et/ou un agent. Le concessionnaire autorisé et/ou l'agent doivent commencer les travaux de réparation dans les 24 heures suivant la réception de l'avis. Il doit avoir facilement accès à des pièces de rechange et avoir accès à toutes les pièces normalement fournies par un détaillant de pièces automobiles autorisé. Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du concessionnaire autorisé et/ou de l'agent, afin d'assurer un service après-vente, un entretien, des réparations sous garantie et la fourniture de pièces de rechange pour le camion offert. Le soumissionnaire doit indiquer la distance entre le lieu de livraison et concessionnaire autorisé et/ou l'agent. Cette distance ne doit pas dépasser 200 km.

ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires. Ils doivent aussi faire parvenir deux (2) copies des documents suffisamment détaillés sur la marque et le modèle proposés afin de bien démontrer en quoi ils sont conformes aux exigences et indiquer la page des documents où l'exigence est mentionnée.

Lorsque le poids, les mesures ou autres caractéristiques sont indiqués de façon approximative (maximum ou minimum), le soumissionnaire doit indiquer les chiffres du fabricant.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR, AVEC SA SOUMISSION, UNE PREUVE QU'IL EST UN CONSTRUCTEUR OU UN REVENDEUR AUTORISÉ POUR LE VÉHICULE OFFERT

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

Art.	Critère		Conformité		Commentaires et renvois
			Oui	Non	
	Le camion doit être neuf et du modèle le plus récent, encore en production, d'un constructeur qui a fait ses preuves en construisant et en vendant des véhicules de ce type et de ces dimensions pendant au moins un (1) an.				
	Le camion doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et les niveaux de pollution en vigueur au Canada au moment de sa construction.				
A.	**Exigences générales**				
1.	Moteur	Diesel, 6,7 L, 260 HP et au moins 660 pi-lb de couple			
2.	Alternateur	Au moins 160 A			

3.	Compresseur	Compresseur avec soupape de sûreté interne			
4.	Batteries	Deux (2) batteries sans entretien de 12 V, pour une capacité combinée de 1900 CCA			
5.	Poids nominal brut du véhicule (PNBV)	Au moins 20 500 lb			
6.	Chauffe-bloc	120 V			
7.	Boîte de vitesses	Automatique surmultipliée à refroidisseur d'huile			
8.	Crochets de remorquage	Fixés au châssis, à l'avant			
9.	Réservoir de carburant (bouchons verrouillables)	Maximum possible, au moins 246 L			
10.	Réservoir de fluide d'échappement diesel (FED)	Au moins 37 L			
11.	Avertisseur	Deux (2) avertisseurs électriques			
12.	Rétroviseurs	À commande électrique à distance, pour une carrosserie de 102 po de largeur			
13.	Miroirs convexes	À droite et à gauche			
14.	Pare-brise	Teinté			
15.	Pare-soleil extérieur	Aérodynamique, peint de la couleur du toit et comprend des feux de gabarits à DEL			
16.	Pare-chocs	À l'avant, en acier chromé			
17.	Intérieur de la cabine	Étain foncé/ tissu et vinyle gris			
18.	Glaces des portières	Glace coulissante divisée dans la partie inférieure de la portière du côté passager			
19.	Serrures des portières	Électriques			
20.	Portières	Garniture de vinyle gris			
21.	Surface d'entrée antidérapante	Un revêtement Safe-T-Tread ou l'équivalent doit être posé sur les puits de marches latérales du côté du conducteur et du côté du passager, ainsi que sur la zone de passage au centre dans l'espace de chargement (du courrier).			

B.	**Pneus et roues**			
1.	Pneus et roues avant – standard de l'industrie afin de respecter le PNBV			
2.	Pneus et roues arrière – standard de l'industrie afin de respecter le PNBV			
3.	Disque en aluminium poli de au moins 19,5			
4.	Pneu de secours – pleines dimensions, conformément à la spécification relative au pneu et à la roue arrière			
5.	Empattement – au moins 158 po			
6.	Garde-boue en caoutchouc renforcé/acier à l'avant et à l'arrière de toutes les roues, du dessous du plancher jusqu'au bas de la jupe			
C.	**Freins**			
1.	Freins à disque hydrauliques, avec antipatinage			
2.	Garnitures de frein sans amiante			
D.	**Essieu et suspension avant**			
1.	Suspension – au moins 7000 lb, à lames dégressives			
2.	Barre stabilisatrice			
E.	**Essieu et suspension arrière**			
1.	Une seule roue ou des roues doubles – un seul essieu			
2.	Antipatinage			
3.	Garnitures de frein sans amiante			
4.	Suspension – au moins 13 500 lb			
5.	Suspension pneumatique à doubles robinets de commande de hauteur avec drain (doit être installée en usine, l'installation post-fabrication n'est pas acceptable)			
6.	Amortisseurs			
7.	Rapport de pont : 4,56			
F.	**Isolation**			
1.	Ensemble d'isolation pour températures extrêmes			
2.	Tapis isolant robuste de plancher de cabine			
G.	**Réduction du bruit**			
1.	Garniture de toit de cabine			
2.	Garniture de toit de l'espace de chargement			
3.	La paroi de l'espace de chargement du côté de la cabine et la porte d'accès coulissante doivent être recouvertes de tapis mural de type Veelock ou de type équivalent.			

H.	**Sièges**			
1.	Siège du conducteur – Dossier élevé, revêtement de tissu et soutien lombaire à réglage manuel (baquet), avec accoudoir			
2.	Siège du passager avant – strapontin fixé à la cloison			
I.	**Tableau de bord**			
1.	Indicateur électrique de niveau du liquide de refroidissement, indicateur de température de la boîte de vitesses et indicateur de niveau de carburant			
2.	Régulateur de vitesse			
3.	Volant inclinable			
4.	Servodirection			
5.	Radio stéréo AM et FM avec lecteur de CD			
6.	Essuie-glaces électriques à balayage intermittent, câblés par l'allumage			
7.	Commutateur des phares et commutateur des feux de gabarit distincts			
8.	Frein de stationnement			
9.	Clignotant mécanique à usage intensif			
10.	Un interrupteur à bascule lumineux relié au châssis à l'arrière de la cabine			
11.	Commande manuelle de climatisation/chauffage dans la cabine et dans l'espace de chargement			
12.	Commande de chauffage dans l'espace de chargement			
J.	**Peinture**			
1.	Cabine : peinture blanche			
2.	Châssis : polyuréthane noir à forte teneur en solides			
K.	**Dimensions**			
1.	Longueur de la carrosserie : au moins 255 po à au plus 260 po			
2.	Largeur de la carrosserie : au moins 91 po à au plus 95 po			
3.	Hauteur de la carrosserie : au moins 123 po à au plus 127 po			
4.	Longueur de l'espace de chargement : au moins 171 po à au plus 175 po			
5.	Largeur de l'espace de chargement : au moins 87 po à au plus 91 po			
6.	Hauteur de l'espace de chargement : au moins 83 po à au plus 87 po			

L.	**Carrosserie**			
1.	Isolateurs ECK de ½ po utilisés partout où des métaux de nature différente pourraient entrer en contact, afin de prévenir une réaction galvanique			
2.	Carrosserie modulaire entièrement soudée et entièrement en aluminium			
3.	Panneaux de carrosserie monopièce en alliage d'aluminium 5052 de 1/8 po d'épaisseur soudés sur un profilé en alliage d'aluminium 6061-T6 de 2 po sur 2 po sur ¼ po à coins extrudés. Un joint horizontal est permis si cela s'avère nécessaire en raison des dimensions extérieures hors tout de l'espace de chargement.			
4.	Le pourtour du toit doit être muni d'une gouttière intégrée.			
5.	Des moulages ronds doivent être soudés aux rebords du toit.			
6.	Les supports du toit doivent être des tubes carrés de structure 6061-T6 de 2 po sur 2 po sur 3/16 po sur des centres de 16 po.			
7.	Le panneau de toit extérieur doit être de la tôle striée losangée de 3/16 po à finition antidérapante/non réfléchissante seulement, y compris du ruban antidérapant.			
8.	Les parois de la carrosserie doivent être renforcées à l'aide de montants profilés tubulaires carrés de 2 po sur 2 po sur 3/16 po d'alliage 6061-T6 sur un espacement maximal de centres de 16 po. Aux endroits où l'on doit fixer de l'équipement posé à l'intérieur, ou dans une zone de contraintes élevées, des renforts supplémentaires de 2 po sur 3 po sur ¼ po doivent être posés.			
9.	Afin d'éviter que les panneaux de la carrosserie ne se déforment, on doit lier les supports du toit et des panneaux intérieurs aux panneaux extérieurs à l'aide de ruban adhésif VHB de 3M ou Sikaflex que l'on applique sur toutes les surfaces en contact.			
10.	Le plancher doit comporter un réseau de profilés extrudés structuraux de 2 po sur 4 po sur ¼ po espacés à intervalle de 16 po, ainsi que des moulures en angle périmétriques et des rails de fixation.			
11.	Les parois de la carrosserie et le plafond doivent être isolés à l'aide d'isolant à friction de type Roxul ou de type équivalent.			
12.	Dessous de structure de plancher recouvert d'un isolant projeté			
13.	Le plancher de la carrosserie dans le compartiment doit être constitué de tôle striée losangée de 3/8 po en			

	aluminium à finition antidérapante seulement, soudée en bouchon et scellée afin d'empêcher la pénétration d'humidité.			
14.	Avant d'aménager l'intérieur, la totalité de la carrosserie doit être correctement scellée, puis les panneaux, les portes et le plafond doivent être isolés avec de la fibre de verre à haute densité, afin d'obtenir une valeur R8, au minimum.			
M.	**Avertisseur sonore et caméra de recul**			
1.	Un avertisseur sonore de recul doit être installé sur le véhicule.			
2.	Une caméra de recul doit être installée à l'arrière du véhicule et être raccordée à un écran dans la cabine du conducteur.			
N.	**Porte-rideau arrière**			
1.	L'arrière de la carrosserie doit être muni d'une seule porte-rideau pleine largeur et de 78 po de hauteur.			
2.	La porte doit être installée sur des rails semblables à ceux d'une porte de garage, afin que l'arrière du véhicule soit entièrement dégagé lorsque la porte est ouverte.			
3.	La porte doit être munie de deux verrous rotatifs à deux positions conformes à la norme 206 des Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC). Les serrures doivent se déverrouiller au moyen de tiges métalliques actionnées par une poignée encastrée de la série 21100 E Grabber d'Eberhard, ou l'équivalent. De plus, la poignée de la porte arrière doit pouvoir être verrouillée et déverrouillée de l'intérieur comme de l'extérieur.			
O.	**Rampe de chargement**			
1.	Une rampe de 10 pi de longueur et de 30 po de largeur, munie d'une bordure de 3 po de chaque côté, doit être incluse et rangée entre les longerons de châssis avec un point d'accès fixe. Cette rampe doit pouvoir être ancrée à la hauteur du plancher aux fins de chargement du camion. La rampe doit être recouverte d'une surface antidérapante en caoutchouc.			
P.	**Pare-chocs arrière**			
1.	Un pare-chocs arrière plat conforme aux NSVAC applicables aux pare-chocs de camion doit être construit et posé à l'arrière du camion.			
2.	Le pare-chocs doit être recouvert d'une plaque en			

	losange de 3/16 po et comporter une pièce à surface antidérapante d'au moins 7 po sur toute la largeur du pare-chocs.			
Q.	**Finition extérieure**			
1.	L'extérieur de la carrosserie doit être revêtu de peinture DuPont Imron blanche (ou l'équivalent), laquelle doit être appliquée conformément aux pratiques recommandées par le fabricant afin d'obtenir la meilleure finition possible.			
2.	Les surfaces en tôle losangée ne doivent pas être peintes.			
3.	Le soubassement de carrosserie doit être entièrement recouvert d'un produit hautement insonorisant, sauf aux endroits soumis à des températures élevées.			
R.	**Dispositifs d'éclairage extérieur**			
1.	Les dispositifs d'éclairage extérieur requis conformément aux NSVAC doivent être installés.			
2.	Des feux de freinage/feux rouge arrière (deux de chaque côté) et des feux de marche arrière à DEL, scellés et fixés sur un support antivibratoire			
3.	Des feux de gabarit compacts doivent être fixés au rebord du toit.			
4.	La lumière et le support de la plaque d'immatriculation doivent être fixés à l'arrière du camion, conformément aux dispositions du Code de la route relatives à la construction des camions.			
S.	**Dispositifs d'éclairage intérieur**			
1.	Dispositifs d'éclairage de 18 po carrés et encastrés dans le plafond			
2.	Plafonnier au centre dans la cabine et interrupteur à bascule sur le tableau de bord			
3.	Quatre dispositifs d'éclairage dans l'espace de chargement, à intervalles d'environ 43 po			
T.	**Dispositifs de fixation dans l'espace de chargement**			
1.	L'espace de chargement doit comporter des dispositifs de fixation à glissement de qualité aéronef.			
2.	Deux rangées de ces dispositifs doivent être installées sur chacune des parois latérales, sur une longueur équivalente aux étagères. L'une des rangées doit se trouver sous les étagères rabattables et l'autre rangée doit se trouver au-dessus des étagères.			
3.	Des dispositifs de fixation de type Faucher doivent se			

	trouver dans l'espace de chargement.			
4.	Deux rangées de six dispositifs de fixation doivent être posées sur le plancher de chaque côté, à la même distance que les étagères, à environ 24 po de la paroi intérieure et à intervalles d'environ 24 po.			
U.	**Caractéristiques supplémentaires**			
1.	**Rampe de sécurité:** Une rampe de sécurité fixe doit être installée au niveau de la porte d'entrée du côté passager.			
2.	**Armoire en hauteur:** Une armoire en hauteur doit être installée au-dessus du point d'entrée du côté passager.			
3.	**Table de travail pliante montée sur le tableau de bord:** Une table de travail pliante montée sur le tableau de bord doit être posée du côté passager dans la cabine.			
4.	**Tablettes intérieures:** Des tablettes intérieures rabattables ayant une profondeur de 24 po doivent être posées de chaque côté dans l'espace de chargement, entre les logements intérieurs de la porte avant et la porte arrière.			
5.	**Inspections préalables à la livraison :** Inspections préalables à la livraison, conformément aux normes de l'industrie			
6.	**Clés :** Au moins deux (2) jeux de clés			
7.	**Expédition/mise en caisse :** Véhicule expédié entièrement assemblé			
8.	**Manuels :** Deux (2) copies papier du manuel d'utilisation, du manuel d'entretien et du catalogue des pièces Une (1) copie papier du manuel de garantie Tous les manuels fournis doivent être en anglais.			
9.	**Garantie :** La période de garantie doit être de douze (12) mois après la livraison et l'acceptation du camion ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du constructeur, selon la période la plus longue. Tous les coûts liés aux travaux sous garantie doivent être inclus dans le prix. Les travaux d'entretien non couverts par la garantie et le service après-vente doivent être facturés séparément.			
10.	**Entretien :** Les travaux d'entretien/sous garantie et d'entretien régulier doivent être effectués dans un rayon de 200 km du lieu de livraison par un			

	concessionnaire autorisé et/ou un agent. Le concessionnaire autorisé et/ou l'agent doivent commencer les travaux de réparation dans les 24 heures suivant la réception de l'avis. Il doit avoir facilement accès à des pièces de rechange et avoir accès à toutes les pièces normalement fournies par un détaillant de pièces automobiles autorisé. Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du concessionnaire autorisé et/ou de l'agent, afin d'assurer un service après-vente, un entretien, des réparations sous garantie et la fourniture de pièces de rechange pour le camion offert. Le soumissionnaire doit indiquer la distance entre le lieu de livraison et concessionnaire autorisé et/ou l'agent. Cette distance ne doit pas dépasser 200 km.			

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.